

# Déplacements et sécurité routière des femmes et des hommes

# 75%

En Wallonie, 75% des personnes ne possédant pas le permis B sont des femmes

Utilisation pluri-hebdomadaire des modes de déplacement en Wallonie selon le sexe.

| Utilisation pluri-hebdomadaire des moyens de transport, Données 2017 |        |        |
|----------------------------------------------------------------------|--------|--------|
|                                                                      | Femmes | Hommes |
| Auto conducteur                                                      | 74,8%  | 82,8%  |
| Auto passager                                                        | 55,8%  | 76,9%  |
| TEC                                                                  | 14,5%  | 10,6%  |
| Train                                                                | 6,0%   | 4,3%   |
| Moto                                                                 | 1,3%   | 3,3%   |
| Velo                                                                 | 3,9%   | 6,9%   |
| Marche                                                               | 68,6%  | 62,7%  |
| Taxi                                                                 | 0,2%   | 0,2%   |

Sources : MOB WAL 2017, Calculs : IWEPS

Note : Les pourcentages sont exprimés en fonction du sexe pour chaque mode (ex : 68,6 % des femmes utilisent la marche plusieurs fois par semaine).

Les femmes et les hommes se déplacent-ils de la même « manière » et si non, quelles en sont les raisons ? Quelle est l'accessibilité de chacun aux différents modes de transport ?

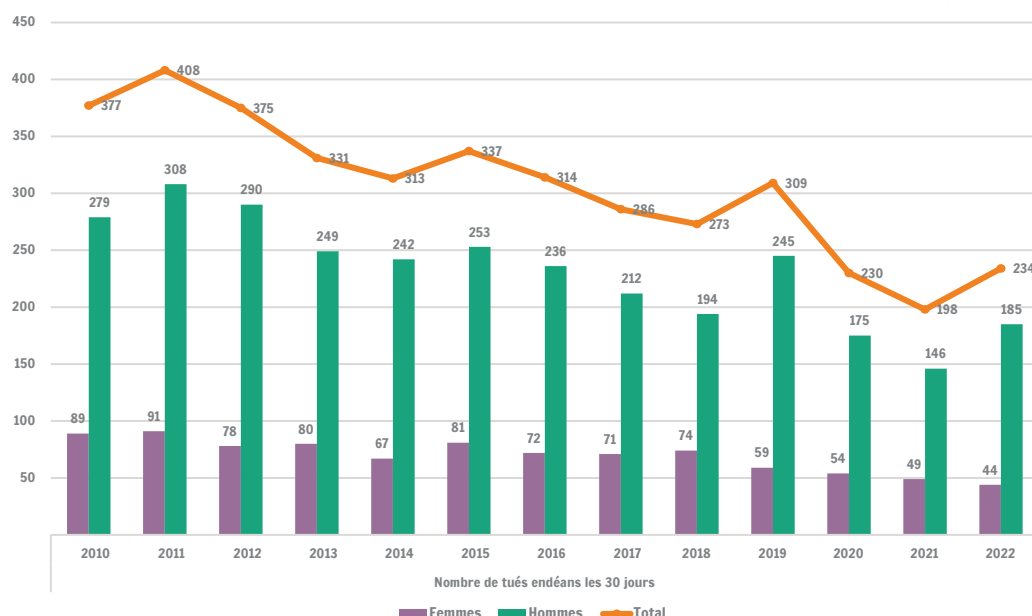
La publication « Regards statistiques n°5 » de l'IWEPS relative à l'enquête de mobilité des Wallonnes et des Wallons MOB WAL 2017 nous apprend que, 6 personnes majeures sur 10 se déplacent en voiture tous les jours ; que 90 % des hommes possèdent un permis de conduire contre 72 % chez les femmes. Notons également qu'une personne sur 5 ne dispose pas de permis B et que dans 75 % des cas, ce sont des femmes. Les femmes comme les hommes privilégient l'automobile comme mode de déplacement (cf. tableau).

Une différence significative est à relever au niveau de la situation familiale et en cas de présence d'un ou plusieurs enfants mineurs : les femmes actives ayant des enfants mineurs ont plus souvent des chaînes de déplacements domicile-travail interrompues. Il ressort par ailleurs que les mères de famille se déplacent plus souvent pour le motif « déposer ou chercher quelqu'un » que les pères.

Le choix des modes de transport privilégiés est également à relier avec le sentiment de sécurité, principalement chez les femmes. En effet, plus d'une femme sur 4 (28 %) s'est sentie en insécurité lors de ses déplacements au cours des 12 derniers mois (contre 15 % des hommes). 50 % d'entre elles déclarent avoir changé d'itinéraire pour cette raison contre 25 % parmi les hommes. Enfin, 30 % d'entre elles déclarent avoir choisi un mode plus sécurisant mais plus lent et onéreux contre 13 % des hommes. Leur mobilité est fonction de divers éléments : la situation familiale, géographique, professionnelle, financière, la capacité de mobilité p. e. disposer d'un permis de conduire, de services de transport, ...

# Déplacements et sécurité routière des femmes et des hommes

Nombre de personnes décédées endéans les 30 jours après un accident de la route en Wallonie, par sexe



Sources : Statbel ; Calculs : IWEPS

Vu le caractère exceptionnel des chiffres 2020 et 2021, nous privilégierons la comparaison avec les résultats de 2019. En 2022, le nombre de victimes décédées suite à un accident de la circulation sur les routes wallonnes est en baisse par rapport à 2019 (-24,3 %). Cette diminution concerne aussi bien les hommes (-24 %, contrairement à 2019 où on avait +26 %) que les femmes (-25 %, -20 % en 2019). Les victimes restent principalement des hommes à 79 % (soit 185 des 234 décès en Wallonie, le chiffre belge est de 421 sur 540), avec le constat d'un nombre d'hommes tués quatre fois supérieur à celui des femmes (soit 44 femmes décédées, le chiffre belge étant de 129). L'écart hommes-femmes va décroître en fonction de la gravité des blessures : 68 % d'hommes, comparé à 30 % de femmes dans les accidents avec blessures graves ainsi que 56 % d'hommes et 42 % de femmes dans les accidents avec blessés légers.

Les différents indicateurs de la sécurité routière sont à la baisse par rapport à 2019 : -5,8 % (-0,2 % pour la Belgique) pour le nombre d'accidents et de -9,4 % (-3,7 % pour la Belgique) pour le nombre de victimes. Pour plus de détails, se référer à la fiche Sécurité routière.

## Définitions et sources

- Statistiques des accidents de la circulation routière réalisées à partir du procès-verbal rédigé par la police lors de tout accident sur voies publiques ayant entraîné des lésions corporelles (cf. Sécurité routière).
  - Décédé 30 jours : toute personne décédée sur place ou endéans les 30 jours suivant la date de l'accident.
  - Le total « décédé 30 jours » peut ne pas correspondre à la somme des « décédé 30 jours » femmes et hommes en raison du nombre des inconnus ou absence d'information sur le genre.
- Sources : Enquête MOB WAL 2017 ; Statbel ; Calculs : IWEPS.

## Pertinence et limites

Au sein des statistiques des accidents de la circulation routière, les données relatives aux tués sont considérées les plus fiables car il est plus probable qu'un PV de la police ait été rédigé.

La taille d'échantillon de l'enquête MOB WAL est de 1299 individus. Plus d'information dans « Regards statistiques n°5 » de l'IWEPS : <https://www.iweps.be/publication/principaux-resultats-de-lenquete-sur-la-mobilite-des-wallons-mobwal-2017/>

Pour en savoir plus :

<https://www.iweps.be/publication/principaux-resultats-de-lenquete-sur-la-mobilite-des-wallons-mobwal-2017/> et <https://statbel.fgov.be/fr/themes/mobilite/circulation/accidents-de-la-circulation#figures>

Personne de contact : **Julien Juprelle** ([j.juprelle@iweps.be](mailto:j.juprelle@iweps.be)) / prochaine mise à jour : **septembre 2024**